

**RÉSUMÉ DES DOSSIERS**  
**PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**MERCREDI 7 septembre 2016**

**ARTICLE 1**

**Secrétariat général et DE – Affaires juridiques**

Adopter l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration

**ARTICLE 2**

**Secrétariat général et DE – Affaires juridiques**

Approuver les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les **14 juin** et **6 juillet 2016**

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 3**

**CONTRATS DE BIENS**

**3.1**

**DE – Ressources humaines et services partagés**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de location de fibres optiques noires pour le réseau informatique corporatif « STMnet » (STM-3389-06-07-03)

Pour soutenir les opérations, la STM utilise les services de location avec entretien de fibres optiques noires afin de relier des sites (ex. : centres de transport, bureaux de projets, métro, etc.) à son réseau informatique corporatif « STMnet ».

Ces services sont présentement assurés par Vidéotron S.E.N.C. via le contrat STM-3389-06-07-03, se terminant le 4 septembre 2017. Le contrat est d'une durée de dix (10) ans avec une option de renouvellement de dix (10) ans supplémentaires.

Selon l'étude de marché réalisé au printemps 2016, lors d'une panne ou d'un bris, Vidéotron S.E.N.C. est le seul fournisseur qui offre un délai de quatre (4) heures de remise en service (les autres fournisseurs offrant un délai de vingt-quatre (24) heures). Ce délai de quatre (4) heures est un élément qui a un impact direct sur notre offre de service. Cette même étude de marché nous a également permis de conclure que les tarifs du contrat actuel sont les plus avantageux. Ne pas prolonger le contrat amènerait des coûts supplémentaires de transition.

Il est requis de confirmer d'ici septembre l'autorisation d'utiliser l'option de renouvellement de dix (10) ans, sinon un nouvel appel d'offres sera requis et un délai minimal de neuf (9) mois sera nécessaire.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division exploitation des systèmes et livraison du SAU de la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la Chaîne d'approvisionnement.

### **3.2**

### **DE - Métro**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de fourniture de réducteurs à vis pour voitures de métro (STM-4661-10-13-56)

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de diverses pièces de rechange pour l'entretien de ses voitures de métro MR-73, notamment des réducteurs à vis. Ces pièces sont des composantes majeures du pont Durant, qui est l'élément de traction du métro. Les réducteurs à vis sont considérés comme des pièces d'usure qui doivent être remplacées régulièrement.

Les prévisions de consommation ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division planification opérationnelle de la Direction entretien du matériel roulant.

### **3.3**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Adjuger un contrat pour la fourniture de cylindres pour vérin de levage de véhicules (STM-5350-03-16-81)

Les équipements de levage (vérins) actuels de la ligne mécanique de l'usine Crémazie sont en fin de vie utile et doivent être remplacés. Dans le cadre du projet de construction du futur bâtiment Crémazie, la nouvelle ligne de réparation mécanique comprendra un total de quinze (15) baies de travail pour l'entretien des autobus standards de quarante (40) pieds et des autobus articulés de soixante (60) pieds. L'acquisition de ces nouveaux vérins permettra un entretien des autobus plus fonctionnel et performant.

Dans ce contexte, afin de répondre aux besoins relatifs à l'entretien de ses autobus, la STM veut se procurer des cylindres hydrauliques adaptés aux opérations de la future usine Crémazie et aux besoins de l'exploitation.

La STM cherche un manufacturier capable de fabriquer les cylindres pour vérin pour surélever les autobus lors des opérations de réparation et d'entretien et ce, en se conformant aux différentes exigences contractuelles.

### **3.4**

### **DE – Ressources humaines et services partagés**

Adjuger un contrat de fourniture de papier (STM-5421-06-16-16)

Il s'agit de papiers hygiéniques. Pour toute la durée du contrat, les distributrices de papiers hygiéniques sont fournies gratuitement.

Les prévisions ont été évaluées par la Chaîne d'approvisionnement.

Le nouveau contrat permettra d'économiser plus de 30 % par rapport aux derniers prix payés.

### **3.5**

### **DE – Ressources humaines et services partagés**

Adjuger des contrats pour l'acquisition de mobiliers, chaises de bureau et d'un service de gestion d'inventaire d'entreposage (STM-5361-03-16-02)

La STM a un besoin continu en mobilier et chaises de bureau. Les mobiliers et chaises sont nécessaires pour aménager des bureaux de projets ainsi que les projets de nature immobilière, comme (Crémazie, Centre de transport St-Denis, 2000 Berri et autres). Ils sont également nécessaires dans le cadre de la réorganisation d'espaces du travail causée par les croissances ou décroissances d'équipes, par la volonté d'optimiser les environnements de travail de nos employés et les déplacements d'équipe nécessaires à la maximisation des espaces bureaux à notre disposition (locatif et propriétaire).

Le contrat d'acquisition de mobiliers, chaises de bureau et d'un service de gestion d'inventaire et d'entreposage contribue à l'efficacité organisationnelle en permettant de développer et mobiliser les talents, et à faire des milieux de travail stimulants en favorisant la synergie des gens dans des espaces performants. Le Bloc 1 portant sur le service de gestion d'inventaire et d'entreposage permet de considérer les composantes existantes avant d'en acquérir de nouvelles et la levée de l'option pour le reconditionnement d'un poste de travail permettra de récupérer des composantes afin de remplacer à moindre coût du mobiliers neufs de certains postes de travail devenus obsolètes, ce qui est un excellent moyen de maîtriser les finances.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par l'équipe de gestion immobilière et aménagement de la Chaîne d'approvisionnement.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 4**

## **CONTRATS DE SERVICES ET TRAVAUX**

### **4.1**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services pour l'échantillonnage des effluents des centres de transport, des ateliers et de la chaufferie de la STM (STM-4724-02-14-60)

La STM doit périodiquement procéder à des campagnes d'échantillonnage des effluents industriels (les eaux usées) de ses neuf (9) centres de transport, de quatre (4) ateliers, de sa chaufferie et de sa fondeuse à neige afin d'assurer la conformité aux lois et règlements en vigueur.

### **4.2**

### **DE - Bus**

Adjuger un contrat pour le service de laboratoire pour analyse d'huiles à moteur, transmission et différentiel des autobus urbains (STM-5291-01-16-54)

Pour assurer la continuité de ses activités d'entretien préventif, le département d'entretien centre de transport de la STM a besoin de services de laboratoire pour l'analyse d'huiles à moteur, de transmission et de différentiel des autobus urbains.

Les analyses d'huiles permettent de détecter la présence de contaminants ou de

substances dans certaines composantes, dont le niveau est anormal, notamment: métaux, sulfures, suies, glycol, etc., et ce de façon préventive. La présence de ces contaminants ou de substances permettent de diagnostiquer des bris possibles avant que des dommages irrévocables surviennent.

Les prévisions ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage & distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division planification opérationnelle de la Direction entretien majeur Bus.

Par ailleurs, le traitement rapide des conditions détectées sur les composantes permettra, d'une part, de réduire les temps de réparation et par le fait même d'augmenter la disponibilité des bus ce qui améliorera l'expérience client et, d'autre part, de réaliser des réparations moins coûteuses grâce à la détection rapide des anomalies et ainsi maîtriser les finances.

**4.3 DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Adjuger un contrat pour le remplacement de tubes et de ballasts dans 5 stations (STM-5400-05-16-34)

Le projet IFR-03200 répond au besoin de remplacer les lampes de type fluorescent T12 dans cinq stations de métro de la ligne bleue : Côte-des-Neiges, Parc, De Castelnau, Iberville et St-Michel. Selon la réglementation en vigueur, les lampes T12 ne sont plus fabriquées depuis 2012 et il devient de plus en plus difficile de s'approvisionner en lampe T12 lors du relampage.

Pour s'assurer que ces stations soient éclairées adéquatement pour les besoins opérationnels d'exploitation des stations de métro, les lampes T12 seront remplacées dans le cadre de ce projet par des lampes fluorescentes T8 tout en conservant les luminaires existants. Les lampes T8 sont couramment utilisées pour effectuer la conversion des luminaires utilisant des lampes T12.

**4.4 DE – Ressources humaines et services partagés**

Exercer l'option de renouvellement du contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de répartition assistée par ordinateur (STM-4028-05-11-40)

Le 7 septembre 2011, le conseil d'administration de la STM a adjugé un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de répartition assistée par ordinateur (Résolution CA-2011-255).

Le progiciel de répartition assistée par ordinateur (RAO) est utilisé par la Direction Sûreté et contrôle de la STM, notamment, pour gérer les effectifs (données du personnel, quarts de travail, équipes de travail), pour la gestion du temps (temps supplémentaire, changements de quarts de travail) et pour la gestion des appels, des événements, de la cartographie et des plans de déploiement.

La STM ne dispose pas des ressources aptes à effectuer la maintenance du progiciel de RAO développé par l'entreprise « Solutions Emergensys inc. » et désire, de ce fait,

exercer la deuxième et dernière option de renouvellement pour assurer les services de maintenance pour une période additionnelle de douze (12) mois.

#### **4.5 DE – Ressources humaines et services partagés**

Autoriser la participation au dossier d'achats regroupés pour la fourniture de services de courtage d'information T.I. (STM-5434-06-16-40)

Le service des technologies de l'information de la STM utilise des services de courtage d'information sous forme d'abonnement annuel.

Depuis 2014, la STM a recours à un abonnement de type « IT Executive CIO Essentials » auprès de l'entreprise Gartner Canada Co. par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), conformément aux termes de l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Cet abonnement donne accès à des études et recherches comparatives réalisées par Gartner Canada Co. pour l'évaluation de divers produits en technologie de l'information et offre un service d'accompagnement personnalisé pour la planification stratégique de grands projets en matière de technologie de l'information.

Le contrat entre le CSPQ et Gartner Canada Co. prend fin le 30 septembre 2016, la STM désire se joindre au CSPQ afin de participer à un achat regroupé pour des services de courtage d'information.

### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 5**

### **CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

#### **5.1 DE – Ressources humaines et services partagés**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels d'experts-conseils en gestion des lésions professionnelles (STM-4514-04-13-68)

La Direction de ressources humaines (DRH) de la STM est responsable, en collaboration étroite avec les autres Directions de l'entreprise, de la gestion des lésions professionnelles, non professionnelles, de la prévention en santé et sécurité et de la cotisation payée à la CNESST. Ces domaines d'expertise exigent de faire appel à des spécialistes afin d'orienter, de compléter et confirmer les recommandations internes en regard des enjeux et risques financiers reliés à la santé et sécurité du travail. Les analyses actuarielles effectuées nous orientent quant aux choix de limites d'assurances ainsi que sur les actions à prioriser en fonction des coûts des dossiers, ce qui a une incidence sur les coûts de la cotisation de la STM à la CNESST.

La DRH a donc besoin d'une firme experte dans le domaine de la santé et sécurité au travail, qui les accompagnera dans les domaines suivants :

- Financement;
- Gestion des réclamations;
- Analyse des risques financiers reliés aux coûts CNESST;
- Assurance salaire et auto-assurance;
- Formation continue;

- Analyse comparative avec d'autres sociétés de transport.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division relations professionnelles et présence au travail de la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

## **5.2**

## **Vérification générale**

Adjuger un contrat de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la STM (STM-5443-06-16-60)

Les états financiers de la STM doivent être audités par une firme indépendante afin de respecter la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) et les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Suite à l'échéance du contrat pour l'audit des états financiers consolidés de la STM pour la période se terminant le 31 décembre 2015, il y a lieu de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat pour la réalisation de ces travaux.

Le contrat proposé a une durée de trois (3) exercices financiers, soit pour l'audit des états financiers des périodes se terminant les 31 décembre 2016, 2017 et 2018. Il comprend deux (2) options de renouvellement d'une période de deux (2) exercices financiers chacune.

L'auditeur indépendant aura pour mandat d'émettre une opinion professionnelle sur les états financiers consolidés de la STM et sur les états financiers consolidés de sa filiale Transgesco SEC. À ce mandat, s'ajoutent les services professionnels pour les mandats spéciaux « PADTC » (Programme d'aide au développement du transport collectif), « Entente de performance - Entretien », des conseils en normes comptables et en fiscalité, l'examen des états financiers de l'OBNL Réchaud-Bus ainsi qu'un mandat d'attestation des contrôles généraux informatiques pour les fins de l'attestation annuelle des contrôles internes financiers.

## **5.3**

## **DE – Expérience client et activités commerciales**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une plate-forme pour la diffusion d'horaires d'autobus et autres contenus (STM-4595-08-13-25)

Le présent contrat permet d'atteindre un double objectif qui améliore concrètement l'expérience de nos clients: pour les clients des bus, rendre disponible les horaires de bus en situation de mobilité par SMS pour ceux qui n'ont pas accès à un forfait de données; pour les clients du métro, leur offrir un abonnement leur permettant d'être informés par SMS ou courriel des perturbations qui peuvent affecter leur déplacement.

Depuis juin 2009, la STM propose à sa clientèle des services par SMS ou courriel qui peuvent être utiles en situation de mobilité tout en offrant une belle alternative aux dépliants horaires imprimés. Un premier volet touche davantage la diffusion des horaires d'autobus par messagerie SMS, alors que le deuxième volet avise les clients des

interruptions de service de 10 minutes et plus au moyen d'alertes.

Le contrat venant à échéance en octobre 2016, la présente demande vise le 2<sup>e</sup> renouvellement du contrat des deux (2) volets de la solution SMS, tant pour la diffusion des horaires d'autobus que la solution pour les alertes. Les alertes métros couvriront les perturbations de plus de 10 minutes.

#### **5.4** **DE – Expérience client et activités commerciales**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour la gestion de la marque et fournir des services généraux de marketing, communication et design (STM-4214-02-12-25)

En novembre 2007, le conseil d'administration a approuvé un contrat pour des services professionnels pour développer une plate-forme de marque et fournir des services généraux de marketing, de communications et de design (Résolution CA-2007-170). Une nouvelle plate-forme de marque a donc été lancée en mai 2009 et suivie de plusieurs campagnes de positionnement, toutes couronnées de succès, comme en témoignent les résultats de recherche clientèle et le public en général.

Le contrat venant à terme en novembre 2012, et suite à un appel d'offres public, la STM a approuvé un contrat de services professionnels afin d'être assistée dans l'évolution de son image de marque et de son positionnement, de développer et de déployer des campagnes de motivation et de valorisation du transport collectif, de l'assister dans la planification média et de la conseiller dans divers projets intégrant des dimensions de l'identité de sa marque.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division Stratégie marketing et développement de marchés.

#### **5.5** **DE – Ressources humaines et services partagés**

Modifier le contrat de services professionnels pour développer et réaliser une étude sur l'engagement du personnel à la STM (STM-4799-05-14-25)

Entre 2006 et 2011, lors du contrat précédent, le sondage a été administré en mode papier puis, les questionnaires envoyés par la poste à l'Adjudicataire.

Notre nouvel Adjudicataire possède une plateforme Web qui facilite grandement l'accès au sondage de n'importe quel outil électronique ayant un accès au Web. Ainsi, en mars 2016, à la recommandation de notre Adjudicataire, la STM souhaite aller de l'avant avec la recommandation de recourir à un sondage 100 % électronique pour l'ensemble des employés STM. Cette recommandation a été retenue pour les raisons suivantes :

- cohérence avec nos orientations en matière de développement durable;
- élimination des délais liés à la manutention des sondages papier;
- réduction des coûts liés à l'administration des sondages.

Lors de l'adjudication du présent contrat, il avait été convenu de maintenir la distribution

des rapports aux gestionnaires de 2<sup>e</sup> niveau (surintendants et chefs de division) pour un total de 145 rapports. Avec l'introduction de notre nouveau plan stratégique et avec la mobilisation comme l'un des principaux piliers, il a été demandé que nos gestionnaires de 1<sup>er</sup> niveau puissent avoir accès aux résultats de leurs sections. Ceci implique que l'Adjudicataire fasse l'analyse et la production de près de 500 questionnaires supplémentaires aux 145 initialement prévus à l'appel d'offres. Un des objectifs visés est que nos gestionnaires de 1<sup>er</sup> niveau s'approprient les résultats et impliquent un plus grand nombre d'employés dans la recherche de solutions. Cette façon de faire reflète davantage celle des employeurs de choix.

Le sondage des employés permettra de donner un portrait du pourcentage de mobilisation des employés par secteur STM. Selon les résultats, les gestionnaires seront en mesure de déterminer des actions pour améliorer ou maintenir le niveau de mobilisation des employés directement sous leur responsabilité. De plus, l'identification des actions pour améliorer ou maintenir le niveau de mobilisation des employés représente une excellente occasion d'impliquer les employés dans la recherche de solutions. Le taux de mobilisation devient donc un indicateur direct et objectif du pilier «Attirer, développer et mobiliser les talents».

## **5.6**

### **Secrétariat général et DE – Affaires juridiques**

Adjuger un contrat de services professionnels de notaires (STM-5382-04-16-10)

Dans le cadre d'éventuelles acquisitions d'immeubles, la Société de transport de Montréal requiert des services professionnels de notaires pour les transactions envisagées. Ces services seront retenus en fonction des besoins de la STM ou de ses filiales, par le biais de demandes de services ponctuels donnant le détail de chaque mandat concerné.

Ces acquisitions ont pour but, dans la majorité des cas, de procéder à la construction d'infrastructures (poste de ventilation, postes de redressement, etc.) desservant le réseau du métro et ayant un impact bénéfique sur l'exploitation de celui-ci et sur l'expérience client.

## **5.7**

### **DE – Ressources humaines et services partagés**

Octroyer un contrat pour les services professionnels du Dr. Alain Benhamron (STM-5292-01-16-68)

La Direction des ressources humaines (DRH) est responsable de la gestion de la présence au travail, ce qui implique la gestion des lésions professionnelles, des absences non professionnelles, et de toutes les activités du bureau de santé tant au niveau des examens pré-emploi, périodiques ou de tout besoin en termes médicaux.

Ces domaines d'expertise exigent de faire appel à des médecins-conseils pour les examens médicaux, ou encore des recommandations dans les orientations ou la conduite de divers dossiers. Il peut s'agir également d'opinions médicales ou de témoignages à titre de témoin expert devant les tribunaux.

Les médecins présents à la STM de façon régulière ont une connaissance approfondie de

l'entreprise, de son environnement et des exigences des divers emplois, ce qui permet une meilleure cohérence des actions et une plus grande efficacité.

Les services professionnels d'un médecin-conseil contribuent à la saine gestion de la présence au travail.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division relations professionnelles et présence au travail de la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

## **5.8**

## **DE – Ressources humaines et services partagés**

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels d'analyse pour le dépistage des drogues et alcool (STM-4518-04-13-68)

La STM s'est dotée, il y a quelques années, d'une politique sur l'usage des drogues et alcool au travail.

Le dépistage des drogues avant l'emploi s'effectue durant la procédure d'examen du dossier médical pré-embauche. Il y a environ cinq cents (500) à huit cents (800) personnes qui passent un test de dépistage pré-emploi par année. La STM s'adjoint à une firme offrant les services professionnels d'analyse pour le dépistage des drogues et alcool.

Les emplois visés sont ceux reliés à la conduite des véhicules (autobus, métro, camions, véhicules d'urgence, véhicules de service) et à l'entretien de ceux-ci, aux emplois exposés à des risques (employés qui travaillent dans le métro, près des installations électriques à haut voltage, ceux qui peuvent faire usage de la force, etc.).

Les tests de dépistage contribuent à l'excellence de l'expérience client en nous permettant de nous assurer que chaque employé soit apte en tout temps, à effectuer son travail sans mettre en danger sa santé, sa sécurité ainsi que celles des autres employés, de la clientèle et du public, notamment ceux qui occupent des emplois exposés à des risques ou en contact avec la clientèle.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division relations professionnelles et présence au travail de la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 6**

### **CONTRATS MPM-10**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 7**

### **CONTRATS PROLONGEMENT DU MÉTRO**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 8**

### **CONTRATS RÉNO-SYSTÈMES**

## **8.1**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Modifier le contrat et augmenter la réserve pour contingences pour la réfection du poste de district (PD) Snowdon (STM-9 290 310-C41)

Le contrat faisant l'objet de la présente demande vise la réfection du poste de district (PD) Snowdon. Les travaux consistent principalement à sécuriser l'alimentation électrique du métro et à réduire le nombre des bris d'équipements pouvant influencer le service aux usagers.

Le 4 septembre 2013, le contrat pour la réfection du poste de district (PD) Snowdon a été adjugé par le conseil d'administration à « Pomerleau Inc. » pour un montant de 38 408 324,30 \$ toutes taxes incluses (STM-9 290 310-C41).

Le 4 novembre 2015, des modifications au contrat (STM-9 290 310-C41) ont été autorisées par le conseil d'administration, afin d'effectuer le raccordement temporaire du nouveau groupe électrogène du PD Snowdon à l'ancien pont haute tension (PHT) de même que les travaux connexes pour la réfection du poste de district et pour l'installation d'un système de détection d'arc à haute vitesse de type « UFES », telles que spécifiées à la note complémentaire, laquelle demeure confidentielle. Une modification supplémentaire à ces travaux pour l'aménagement du premier étage doit être effectuée pour des ajustements qui sont devenus nécessaires en cours des travaux.

Le montant des contingences doit être augmenté pour couvrir cette modification au contrat ainsi que les augmentations des taux prévus contractuellement et tout autre imprévu pouvant survenir d'ici la fin du contrat.

Un poste de district est une installation critique pour le réseau du métro car il assure la distribution de l'énergie électrique de traction (alimentation électrique des trains) et d'éclairage-force (alimentation électrique des charges auxiliaires) à partir de l'alimentation électrique d'Hydro-Québec.

Les changements visés par la présente demande sont rendus nécessaires afin de respecter les besoins essentiels d'exploitation et d'entretien du métro.

## **8.2**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Adjuger un contrat pour la réfection des puits de ventilation naturelle, stations Sauvé, D'Iberville et Saint-Laurent (STM-9 290 331-C48)

La réfection des puits de ventilation naturelle (PVN) aux stations Sauvé, D'Iberville et Saint-Laurent s'inscrit dans le cadre du programme Réno-Systèmes 3 (RS3) afin de répondre aux besoins d'exploitation notamment en ce qui a trait à l'amélioration de la température ressentie par les usagers et à la diminution de l'effet piston dans ces stations.

La portée des travaux pour les 3 stations visées dans ce contrat consiste au remplacement des registres motorisés et des portes à enroulement existants ainsi que le remplacement des équipements connexes. Tous ces équipements existants sont en fin de leur vie utile et leur maintien en service requiert un entretien plus fréquent. Il est opportun de procéder à leur remplacement.

Les nouveaux équipements seront raccordés à la commande centralisée permettant ainsi de les exploiter à partir du centre de contrôle.

**8.3 DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Augmenter l’enveloppe budgétaire pour le contrat de services professionnels pour la phase 3 du programme Réno-Systèmes (STM-3726-10-09-03)

En 2011, le conseil d'administration adjugeait le contrat pour les services professionnels pour le BPEFM à « Dessau Inc.» pour un montant de 64 873 107,00 \$ avant les taxes applicables pour le contrat (STM-3726-10-09-03).

Compte tenu des marges de manœuvre financières disponibles provenant d'écarts favorables d'adjudication de contrats et d'un montant additionnel pour imprévus non dépensé de l'ordre 26 % dans la phase 3 du programme, des travaux additionnels en termes de maintien d'actifs ont été ajoutés à l'envergure. Pour soutenir leur réalisation, il importe de maintenir les services professionnels de la firme « Stantec Experts-conseils ltée » qui a débuté, en collaboration avec les ressources de la STM, la réalisation de ces livrables.

La valeur de l'enveloppe budgétaire prévue au contrat et le montant disponible actuellement dans la réserve ne permettent pas de maintenir la mobilisation des ressources jusqu'à l'achèvement des livrables. Il importe donc d'obtenir l'autorisation d'augmenter l'enveloppe du contrat et la réserve afin de terminer les livrables de la phase 3 du programme Réno-Systèmes et les divers projets connexes confiés au BPEFM, le tout à l'intérieur des budgets autorisés pour la phase 3 et les projets connexes.

**8.4 DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Modifier le contrat et augmenter la réserve pour contingences pour l’installation de câbles 12 kV et TK (STM-11 01 69-C41)

L'augmentation de l'offre de service avec la mise en service des trains AZUR entraîne une augmentation progressive de la demande d'énergie électrique du système traction du métro. Afin d'assurer la robustesse de ce système, il est requis d'installer du câblage additionnel, soit des câbles moyenne tension (12 kV) et des câbles de contrôle (TK) lesquels font l'objet de ce contrat, le tout en adéquation avec l'un des quatre (4) piliers mis de l'avant par la STM: l'amélioration de l'expérience client.

Le 3 février 2016, le contrat pour l'installation de câbles 12 kV et TK a été adjugé par le conseil d'administration à «Électricité Grimard Inc.» pour un montant de 798 266,87 \$ toutes taxes incluses (STM-11 01 69-C41).

Compte tenu des imprévus survenus au projet, le Bureau de projets Équipements fixes Métro - Gestion des projets majeurs doit procéder à des changements au contrat pendant la période des travaux se déroulant dans les conduits électriques enfouis de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

À cet effet, une augmentation des contingences est nécessaire pour permettre le

paiement d'une partie desdits changements.

### **8.5**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Autoriser l'utilisation des services professionnels pour un projet connexe – capacité électrique du poste de district Legendre (RS4) (STM-3726-10-09-03)

En 1965, le poste de district (PD) Legendre a été construit pour distribuer l'énergie électrique aux installations du complexe Youville. Depuis plus de 50 ans, plusieurs nouvelles charges électriques ont été raccordées au réseau de distribution du PD en raison des projets de développement et de modernisation du complexe Youville et du centre de transport (CT) Legendre. Présentement, le PD Legendre débite près du maximum de sa capacité et de nouvelles charges doivent encore y être additionnées.

En effet, dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus dans le secteur du PD Legendre et leurs charges viendront se raccorder électriquement à celui-ci, notamment le nouveau centre Crémazie, l'arrivée des nouveaux trains Azur et l'électrification des autobus. De plus, Hydro-Québec a informé la STM que la tension d'alimentation du PD Legendre en provenance du poste Fleury fera prochainement l'objet d'une conversion de 12 à 25 kilovolts (kV).

Conséquemment, le projet visé par la présente demande prévoit les honoraires professionnels pour la réalisation d'un nouveau PD adjacent à celui existant afin de répondre aux besoins précités, tout en assurant la faisabilité de la conversion de la tension d'alimentation électrique prévue par Hydro-Québec en 2018.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 9**

## **CONTRATS INFRASTRUCTURE MÉTRO**

### **9.1**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Exercer l'option de renouvellement du contrat pour les travaux d'injection (STM-4731-02-14-64)

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité.

Dans le cadre du présent contrat, la STM vise à réaliser des travaux d'injection de fissures dans divers lieux et types d'infrastructures du métro (tunnels, stations, structures auxiliaires) afin d'assurer la pérennité des infrastructures du métro et de limiter les dommages causés par les infiltrations d'eau sur les composantes architecturales, structurales, électriques et mécaniques.

## **9.2**

### **DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Adjuger un contrat pour les travaux de démolition et de reconstruction des façades – 2000 Berri (STM-5266-01-16-83)

Les travaux de démolition et de reconstruction des façades du 2000 Berri consistent à l'enlèvement complet des murs extérieurs et la fenestration sur les 4 façades de l'édifice, l'enlèvement des plafonds, de la distribution électrique et la distribution d'air en fonction des relevés sur place sur les 7 étages du bâtiment ainsi que l'enlèvement d'amiante aux endroits identifiés. De plus, à ce contrat sont inclus les travaux de reconstruction d'un nouveau mur extérieur préfabriqué à meilleures performance énergétique.

La réfection du 2000 Berri permettra d'assurer la pérennité du bâtiment, d'intégrer de meilleures pratiques de développement durable, d'obtenir une meilleure efficacité énergétique et de diminuer les coûts d'entretien. Aussi, la résolution des problèmes opérationnels permettra de répondre aux besoins d'efficacité des différents secteurs, de créer un meilleur environnement de travail et de qualité de l'air ambiant ainsi que d'améliorer la synergie entre les équipes de travail et la mobilisation des employés.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 10**

### **RÈGLEMENTS**

#### **10.1**

#### **DE – Planification, finances et contrôle**

#### **DE – Ressources humaines et services partagés**

Adopter le règlement R-167 autorisant un emprunt pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents (SGT)

#### **Modification du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018**

Afin de pouvoir adopter un règlement d'emprunt pour financer le projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)", il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

#### **Autorisation d'emprunt pour le projet "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)"**

La raison d'être de ce projet est de supporter la Direction des ressources humaines dans la réalisation de son offre de service en ce qui a trait aux processus d'identification, d'attraction, d'évaluation, de recrutement, de formation des meilleurs talents, ainsi que du maintien des compétences. Ce projet permettra à la Direction des ressources humaines de se doter d'un système plus efficace et plus performant en matière de gestion des talents. De plus, l'implantation de cette solution SGT permettra d'éviter un déboursé de 4,3 M\$ sur les 5 années post-implantation, dans la masse salariale de la STM.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 11**

### **PARCOURS**

#### **11.1**

#### **DE – Planification, finances et contrôle**

Bonifier le service de la ligne 171 – Henri-Bourassa (DEV2016-08)

Le secteur résidentiel «Nouveau Saint-Laurent/Bois-Franc», dans l'arrondissement Saint-Laurent, a connu une forte expansion suite à plusieurs phases de construction d'habitations complétées au cours des dernières années. Toutefois, le quartier dispose d'un service de bus limité. En effet, seule la ligne 70-Bois-Franc offre un service pour la portion sud du quartier Bois-Franc. Cette situation s'explique en grande partie par un enclavement du territoire, qui par le passé, ne permettait pas d'offrir un service de bus adéquat (l'axe routier Cavendish n'étant pas complété entre l'avenue Ernest-Hemingway et le boulevard Henri-Bourassa).

Depuis 2011, suite au parachèvement du boulevard Cavendish, les deux quartiers disposent désormais d'un nouvel axe routier permettant de les désenclaver. Cet axe routier constitue une nouvelle opportunité pour la STM d'offrir un service de bus dans un secteur résidentiel en pleine croissance n'en disposant pas.

D'ailleurs, depuis l'ouverture du boulevard, de nombreuses demandes de résidents pour avoir accès au réseau de bus (vers le métro et la gare de train Bois-Franc) ont été formulées et la présence d'une nouvelle école primaire sur le boulevard Cavendish impose notamment la réévaluation de la desserte en transport du secteur.

## ARTICLES DE LA RUBRIQUE 12

## ENTENTES ET BAUX DIVERS

### 12.1

### DE – Métro

R. Bouffard/F. Bouchard

Exercer l'option de renouvellement de la convention de bail intervenue avec Place Dupuis Commercial Trust et autoriser une enveloppe budgétaire (STM-5469-07-16-36)

Les locaux faisant l'objet de la présente demande sont utilisés par la Direction sûreté et contrôle pour les activités de formation des inspecteurs. Les différents programmes de formation permettent le maintien des compétences des inspecteurs de même que l'acquisition de nouvelles habiletés professionnelles. Pour dispenser les cours, les formateurs doivent disposer d'une salle pour la formation théorique, d'une salle pour la formation pratique, de vestiaires et douches, d'une cafétéria et des bureaux pour les formateurs. L'ensemble des besoins requiert un local d'environ 7 000 pieds carrés locatifs. Le local actuel dispose d'un aménagement totalement conforme aux exigences des utilisateurs. Dernièrement, la STM a regroupé les activités de la Direction sûreté et contrôle dans le même immeuble, soit toutes les divisions opérationnelles au rez-de-chaussée et la direction au 21<sup>e</sup> étage. Ce regroupement favorise une meilleure efficacité organisationnelle.

La poursuite de la location dans les locaux actuels évite une dépense de relocalisation, ce qui aide à maîtriser les finances. Aussi, le programme de formation continue du poste d'inspecteur est un facteur d'attraction, de développement et de mobilisation des talents.

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 13****SYSTÈMES DE PONDÉRATION****13.1****DE – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs**

Adopter le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels en archéologie – grille générique (STM-290402-S57)

La Direction exécutive Ingénierie, infrastructures et projets majeurs de la STM requiert des services professionnels spécialisés en archéologie dans le but d'effectuer les interventions jugées nécessaires lors de certaines excavations et d'assurer la protection des artefacts archéologiques potentiels et connus qui se trouvent sur les sites visés par des travaux de construction.

Ces services seront retenus en fonction des besoins de la STM, par le biais de « Demande de services ponctuels » donnant le détail du mandat concerné.

Par souci d'efficacité, la même grille d'évaluation sera utilisée pour l'ensemble des appels d'offres requis pour ce même type de services professionnels.

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 14****AUTRES SUJETS****14.1****Secrétariat général - DE – Affaires juridiques**

Autoriser la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) reprenant les activités de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C. et fusion avec l'Association du transport urbain du Québec

Les (9) Sociétés de transport en commun désirent constituer un seul organisme à but non lucratif qui reprendra les buts et activités de l'ATUQ et de Gestion AVT s.e.n.c. afin de profiter de la convergence des missions, mandats, plans stratégiques et de la complémentarité des ressources humaines, simplifier les activités administratives, minimiser certaines dépenses et améliorer la structure de gouvernance;

Le nouvel organisme aura pour objet de fournir ou rendre accessibles à ses membres les biens et services dont ils ont besoin pour la réalisation de leur mission, fournir et rendre accessibles ces mêmes biens et services à tout autre organisme public de transport en commun, développer et partager l'expertise entre les membres et veiller à la promotion des intérêts généraux de ses membres et de l'industrie du transport en commun.

**14.2****DE – Planification, finances et contrôle**

Autoriser le paiement d'une cotisation pour les activités liées au processus d'acquisition de véhicules

La Société de transport de Montréal est associée avec les huit autres sociétés de transport en commun du Québec (ci-après les « sociétés ») au sein de la société en nom collectif Société de gestion et d'Acquisition de Véhicules et de systèmes de Transport (ci-

après désignée « Gestion AVT ») qui effectue des activités liées au processus d'acquisition des véhicules (soutien au processus d'appel d'offres, gestion des contrats d'acquisition, vigie, études et essais). Les neuf (9) sociétés effectuent actuellement des démarches en vue de constituer un nouvel organisme, soit le Regroupement des sociétés de transport en commun, duquel sera membre la Société de transport de Montréal.

Dès sa création, le Regroupement des sociétés de transport en commun poursuivra les activités auparavant effectuées par Gestion AVT, c'est-à-dire les activités liées au processus d'acquisition des véhicules. Les actifs, droits et obligations de Gestion AVT seront transférés au Regroupement des sociétés de transport en commun et Gestion AVT sera dissous.

### **14.3**

#### **DE – Ressources humaines et services partagés**

Autoriser la vente du lot 2 333 944 du Cadastre du Québec (STM-5278-01-16-15)

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. Le projet vise aussi à rendre les installations conformes à la norme NFPA 130, à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel et à rendre les installations conformes au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation a été construit entre les stations Rosemont et Beaubien et identifié comme le poste Bélanger, en remplacement du poste St-Zotique rendu obsolète, autrefois érigé sur le lot 2 333 944, du Cadastre du Québec.

Une fois les travaux de démolition du poste St-Zotique complétés, la STM pouvait opter pour la disposition de la parcelle de terrain dont la dimension ne pouvait servir à aucun autre usage. Le but de la présente demande vise l'autorisation de vendre ladite parcelle de terrain.

### **14.4**

#### **DE – Expérience client et activités commerciales**

Approuver la campagne promotionnelle de l'offre de Transports Québec sur nos programmes d'abonnement

Pour une 6e année consécutive, Transports Québec offrira 1 mois gratuit à tous les nouveaux abonnés OPUS à l'année et OPUS & Cie, ainsi que 20 % aux finissants collégiaux ou universitaires s'abonnant à OPUS à l'année.

En s'abonnant à l'un de nos programmes, le client sauvera temps et argent. Il n'a plus à se soucier d'aller charger son titre mensuel chaque mois. Et pour les finissants, le rabais de 20 % leur donne une moins grande augmentation entre le tarif réduit et ordinaire.

Ces promotions incitent donc les clients à s'abonner et à se simplifier la vie.

Transports Québec rembourse toutes les dépenses encourues par la STM pour faire la promotion de ces offres.

---

**14.5**

**DE – Ressources humaines et services partagés**

Remplacer un membre au Comité de retraite de la STM (1992)

La Société souhaite changer la composition du Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) en remplaçant Michel Lefebvre par Christian Maheux, lequel succède monsieur Lefebvre au poste de directeur - Ressources humaines, pour siéger sur ledit Comité à titre de membre nommé par la STM.